

**COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
10 juin 2016 à 18h30**

Étaient présents :

Mmes, Yolande BRIEND, Evelyne FOUCHER, Rachel GRIVEAU, Frédérique LAFONT, Elethysiane MOREAU, Marine RABIER, Viviane VASLIN

Mrs, Philippe AGULHON, Hubert AZEMARD, Jean-Michel BECHON, Alain BLANCHE, Michel BUFFET, Hubert CHEVALLIER, Alain DELARBRE, François D'ESPINAY SAINT LUC, Christian LEONARD, Daniel LOMBARDI, Guillaume PELTIER (Pouvoir de Jean-Pierre GUEMON), Mathieu SPIESSER

En ouverture du Conseil communautaire, le Président Guillaume PELTIER est revenu sur les inondations qui ont durement touché le Loir-et-Cher et particulièrement la Sologne. Au nom de tous les élus, il a tenu à remercier chaleureusement les pompiers, les gendarmes, les employés municipaux et tous les bénévoles qui se sont mobilisés pendant une semaine. En tant que conseiller régional, Guillaume PELTIER a demandé au Président François BONNEAU le déblocage d'un fonds d'urgence pour les sinistrés et a demandé la mise en place d'une enquête pour répondre à 3 questions :

- Pourquoi les automobilistes ont-ils pu entrer sur l'A10 alors qu'une partie de la chaussée était déjà sous l'eau ?
- Comment améliorer l'entretien des fossés (currage) ?
- Pourquoi le Loiret était en vigilance rouge et le Loir et Cher, durement touché n'est resté qu'en vigilance orange ?

1. Choix des entreprises – Construction d'un bâtiment d'activité pour l'entreprise CMI

Pour rappel, l'entreprise CMI, locataire de l'ECOPARC depuis 2007, souhaite faire construire son propre bâtiment afin de répondre aux besoins d'espaces et de confort liés au développement de leur activité. L'entreprise aux actionnaires belges, compte 17 salariés et envisage le recrutement de 10 personnes dans les 2 prochaines années.

La Communauté de communes a acté une solution de portage de la construction de ce bâtiment de 417 m² estimée à 480 000 € HT (location-vente). La consultation des entreprises a été lancée suite au dernier Conseil communautaire et la Commission d'appel d'offres propose l'attribution suivante :

- Lot n°01 Gros œuvre – Entreprise VERNEJOLS : 74 163,98 € HT
- Lot n°02 Charpente métallique – Entreprise GUILLAUMIN SAS : 59 393,10 € HT
- Lot n°03 Bardage étanchéité Couverture – Ets BERGERET : 94 772,78 € HT
- Lot n°04 Menuiseries extérieures – Serrurerie – Miroiterie du Berry : 51 158,91 € HT
- Lot n°05 Plâtrerie Menuiseries intérieures - Entreprise ARARAT : 49 584,24 € HT
- Lot n°06 Plomberie – Chauffage – Sanitaire – Ventilation – Entreprise VALENCAY CONFORT : 43 656,81 € HT
- Lot n°07 Electricité – Elec Services Centre : 45 141,63 € HT
- Lot n°08 Peinture – ASSELINE SA : 14 346,12 € HT
- Lot n°09 Sols souples – GIEN TAPIS MOQUETTE : 14 622 € HT
- Lot n°10 VRD – PASTEUR TP : 64 153,08 € HT

Coût des travaux (y compris pré-aménagement du 1er étage non valorisé dans l'estimatif : 53 000 € HT) : 510 992,65 € HT

Après avoir détaillé les lots suite à des questions de conseillers, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de retenir les entreprises citées ci-dessus et d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux.

2. Lancement de la consultation Maîtrise d'œuvre Ateliers relais

L'entreprise KHI PROTECT (production et pose de parois blindées), récemment implantée, occupe depuis le 1er mai l'intégralité du bâtiment dit « Atelier relais », dernier espace de ce type disponible à ECOPARC. Face à ce constat, la Communauté de communes a engagé une réflexion pour la construction de nouveaux ateliers relais (1100 m²) pour une livraison au printemps 2017. Ce projet est estimé à 400 000 € HT. Plusieurs prospects ont manifesté leur volonté d'intégrer ces locaux (Ateliers en Co-working et show-room pour l'artisanat d'art – CMA 41 / 1000 et 1 partages / BLMD...).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise le Président à lancer une consultation afin de recruter un Maître d'œuvre et à solliciter l'ensemble des subventions envisageables.

3. Réorganisation de l'exécutif et refonte des délégations

*Par un arrêté du 20 mai 2015, Monsieur Jack TERRIER s'est vu retirer les délégations pour l'ensemble des affaires intercommunales concernant l'environnement, les déchets, l'agriculture, la chasse, la pêche et la filière bois. Il est proposé au conseil communautaire de retirer la fonction de vice-président à Monsieur TERRIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 17 voix pour et 3 voix contre décide de retirer la fonction de vice-président à Monsieur Jack TERRIER.

*Au regard des nouvelles compétences, le bureau des maires a donné un avis favorable à la création de deux nouvelles vice-présidences, l'une reprenant les délégations citées au-dessus et l'autre pour la santé et la mutualisation. Deux élus se portent candidats : Monsieur Philippe AGULHON et Monsieur François d'ESPINAY SAINT LUC.

Après avoir délibéré pour chacun, le Conseil communautaire décide par 17 voix pour et 3 voix contre de nommer deux vice-présidents : Philippe AGULHON en charge de la santé et de la mutualisation, François d'ESPINAY ST LUC en charge de l'environnement, de l'agriculture, de la chasse, de la pêche, des déchets, de l'eau, de l'assainissement et de la filière bois.

*Il est également proposé de délibérer pour une nouvelle délégation pour Monsieur Michel BUFFET étant donné qu'une part des compétences touristiques est désormais détenue par le conseil d'administration de l'office de tourisme de Sologne. La délégation proposée est donc « urbanisme (PLUi) et développement de projets touristiques ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de refondre la délégation de Michel BUFFET nouvellement intitulée « urbanisme et développement de projets touristiques ».

4. Embauche de Jean-Michel GRISON pour un CDD d'un an à tiers temps

Jean-Michel GRISON souhaite, sur proposition du Président, poursuivre à la Communauté de communes sous forme d'un tiers temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité cette proposition sous forme d'un CDD d'un an pour accroissement d'activité.

5. Choix d'une option de mutualisation de la vérification des poteaux d'incendie.

Le Président Guillaume PELTIER a confié à Philippe AGULHON une réflexion sur la mutualisation ; le premier projet est la vérification des poteaux incendie. Il est proposé au conseil communautaire de retenir une option.

ENTREPRISES	COORDONNEES	Durée du contrat	Inventaire en début de contrat	Prestations	Fiche de contrôle	PRIX H.T. UNITAIRE	Options Exemples	Formule de révision
GARCIA	M.GARCIA MORA 7 rue de Paris 28500 Chérisy	3 ans sauf dénonciation 3 mois avant date anniversaire	Non fourniture d'un plan par les communes avec implantation des poteaux	Conforme	Conforme	27,00 €	Fourniture et pose bouchon DN 100: 20 € Poteau incendie DN 100 complet: non communiqué	prix fermes sur 3 ans
SAUR	M.MARCILHAC 13 rue des Arches 41000 Blois	3 ans sauf dénonciation 3 mois avant date anniversaire	Conforme +3800 € H.T.	Conforme	Conforme	37,00 €	Fourniture et pose bouchon DN 100: 50,60 € Poteau incendie DN 100 complet: 1024,10 €	conditions de réexamen des prix formule de révision
VEOLIA	M.DESLIS ZAC de la Grange Ouest 41200 ROMORANTIN LANTHENAY	3 ans sauf dénonciation 3 mois avant date anniversaire	Conforme +217 € H.T.	Conforme	Conforme	28 € ou 29 € biennale	Fourniture et pose bouchon DN 100: 39 € Poteau incendie DN 100 complet: 1789,40 €	formule de révision

Sans que cette question soit soumise à délibération, l'entreprise retenue par les représentants des communes est l'entreprise VEOLIA.

6. Demande de subvention exceptionnelle de l'Ecole de musique de la Sologne des Etangs,

En septembre 2014, l'Ecole de Musique en accord avec les communes concernées décide d'intégrer les heures de TAP effectuées dans les Ecoles par leur salarié et professeur de batterie à son salaire mensuel. Les dites heures seront ensuite facturées chaque trimestre aux communes. Cependant, les heures de TAP ont été intégrées dans la Convention Animation (2 heures travaillées correspondent à un salaire mensuel de 12.64h pendant 12 mois soit 151.68h payées pour 70 travaillées). Le récapitulatif des heures de TAP prises en charge par l'Ecole de Musique est annexée à la présente note.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 5501.22 euros pour sauver l'Ecole de Musique sachant qu'une nouvelle formule moins couteuse sera étudiée et mise en place à la rentrée prochaine.

7. Demande de subvention exceptionnelle de l'association « Diane de Sologne »,

Un spectacle vivant nocturne est en cours de préparation : *La légende de Diane de Sologne*. Deux représentations auront lieu le vendredi 26 et le samedi 27 août au château de Montfranc à Pierrefitte sur Sauldre. L'idée, à travers la légende de Diane de Sologne, consiste à faire revivre quelques pages de la Sologne d'antan grâce à son patrimoine très riche : les briqueteries, le canal de la Sauldre, la chasse à tir ou à courre, les loups, les landes et ses forêts, les vendanges et les moissons, les guérisseurs et autres jeteurs de sorts. Un nombre important de figurants participeront à l'aventure. Une association de loi 1901 a été créée pour porter l'évènement qui a pour ambition d'être itinérant

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le Conseil communautaire décide de l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1000 euros pour cette association valorisant le patrimoine Solognot.

Pour info : www.dianedesologne.fr

8. Demande de subvention pour le criterium cycliste pour Millançay

Millan'cyclisme est une association créée en 2015 qui a pour but d'organiser des courses cyclistes. Pour la deuxième année, le criterium aura lieu le 13 juillet 2016. Le parcours se fait dans la commune de Millançay sur un circuit urbain de 1.6km en semi nocturne. Au regard de leur plan de financement, l'association sollicite la Communauté de communes pour une subvention à hauteur de 500 euros.

Après en avoir délibéré, la Communauté de communes octroie à l'unanimité la subvention de 500 euros.

9. Demande de subvention de trois équipages de la Sologne des Etangs au 4L Trophy,

Trois équipages partiront de Sologne pour participer au 4L Trophy en février 2017. Pour encourager cette aventure humanitaire, il est proposé au Conseil communautaire d'octroyer une subvention symbolique et exceptionnelle à ces trois équipages qui seront les ambassadeurs de la Sologne durant ce rallye.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire octroie une subvention de 500 euros par équipage.

10. Proposition d'une indemnité pour une stagiaire

Erika DURICKX est en stage à la Communauté de communes pour 6 semaines en secrétariat/comptabilité. Ce stage est effectué à titre gracieux mais pour récompenser et surtout encourager cette étudiante volontaire, il est proposé au conseil communautaire l'octroi d'une prime exceptionnelle.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de l'octroi d'une gratification de 500 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.